



Le mardi 17 janvier 2012

Une dépêche APM du 9 janvier 2012 indique que le ministère n'a pas l'intention de publier le décret sur l'inscription automatique à l'ordre infirmier, ainsi que le Code de déontologie qui « faciliterait les poursuites disciplinaires », selon lui.

CH LAVAUUR

## **ORDRE INFIRMIER : PAS DE DECRET D'INSCRIPTION AUTOMATIQUE !**

### **REFUSONS LE CHANTAGE DE L'ORDRE INFIRMIER**

La CGT s'insurge contre les pressions et tentatives d'intimidation que mène l'Ordre en direction des collègues déjà inscrits à l'Ordre et qui refusent de cotiser à nouveau.

En les menaçant de mettre en place des procédures de recouvrement, l'Ordre s'attaque aux professionnels en les considérant comme de vulgaires hors la loi ou fraudeurs.

Depuis des années nous exprimons notre opposition à toutes formes de structures ordinales et réclamons leur abrogation.

Qu'ils aient été inscrits, qu'ils soient non-inscrits ou nouveau embauchés, les professionnels ne doivent pas céder aux pressions des Ordres. La CGT les invite à se regrouper et à s'unir dans une démarche collective avec leur organisation syndicale pour continuer de dire :

**« Les Ordres, même gratuit, on en veut pas »**

Enfin dernière info, il n'y aura pas de décret d'inscription automatique !!

**Le Ministère de la Santé a annoncé le 10/01/12 qu'il ne publierait pas le décret permettant l'inscription automatique au tableau ordinal.**

Ce décret aurait dû permettre l'inscription de tout salarié au tableau ordinal par l'employeur et aurait permis à l'Ordre d'identifier facilement les professionnels non cotisants et de forcer le recouvrement des cotisations.

La CGT du CH Lavour vous encourage à nous prévenir si vous subissez des pressions de la part des Ordres : Contactez-nous si besoin. Continuons ensemble à refuser les ORDRES. Vous trouverez à la suite un communiqué de l'intersyndicale nationale.

L'intersyndicale nationale pour l'abrogation des lois portant création des ordres professionnels, s'est réunie le 29/11/12. Elle constate que l'Ordre Infirmier, bien qu'affaibli, continue de mener sa politique d'agression envers les infirmiers, surtout en direction des jeunes collègues.

Aujourd'hui l'Ordre est complètement discrédité par la majeure partie de la profession, cette dernière étant ulcérée par les méthodes employées par l'Ordre pour contraindre nos jeunes collègues de rejoindre l'Ordre. C'est un chantage organisé à l'embauche !

Il faut lutter pour l'abrogation de l'ordre infirmier ! L'intersyndicale nationale (CGT, CFTC, CFDT, FO, SNICS FSU, SUD, UNSA) est plus que jamais engagée dans ce combat, que nous mènerons jusqu'au bout.

L'intersyndicale demande à l'ensemble de la profession de populariser encore nos positions et d'alerter les syndicats chaque fois qu'elle aura connaissance d'une quelconque pression exercée à l'encontre de collègues.

**CéGéT**ez vous et mêlez vous de votre hosto !

Retrouvez de nombreuses infos sur notre site internet : [www.cgt-chlavour.fr](http://www.cgt-chlavour.fr)